

1. VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

| | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|
| Rentrée des classes | lundi, le 15.09.2025 (<i>journée d'école entière !</i>) |
| Toussaint | samedi, le 01.11.2025 – dimanche, le 09.11.2025 |
| Saint-Nicolas | samedi, le 06.12.2025 |
| Noël | samedi, le 20.12.2025 – dimanche, le 04.01.2026 |
| Carnaval | samedi, le 14.02.2026 – dimanche, le 22.02.2026 |
| Pâques | samedi, le 28.03.2026 – dimanche, le 12.04.2026 |
| Jour du travail | vendredi, le 01.05.2026 |
| Journée de l'Europe | samedi, le 09.05.2026 |
| Ascension | jeudi, le 14.05.2026 |
| Congé de la Pentecôte | samedi, le 23.05.2026 – dimanche, le 31.05.2026 |
| Fête Nationale | mardi, le 23.06.2026 |
| Vacances d'été | jeudi, le 16.07.2026 – lundi, le 14.09.2026 |

Le lendemain de la première communion est une journée d'école ordinaire pour les enfants du cycle 3 de l'école fondamentale. Toutes les excuses écrites éventuelles pour absences seront acceptées.

Selon les articles 4 et 5 de la loi 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire, tous les élèves sont tenus de fréquenter les cours durant les temps de classe obligatoires. Les absences non motivées durant les heures de classe et surtout avant les congés et vacances scolaires sont par conséquent inacceptables.

2. HORAIRE

L'horaire scolaire est le suivant :

- du lundi au vendredi: de 07.40 heures à 12.40 heures.
- samedis d'école : de 07.40 heures à 11.40 heures (cycles 2à4 uniquement)

Liste des **samedis d'école obligatoires** pour l'année scolaire 2025/2026 pour les élèves des cycles 2-4 de l'école fondamentale "Parc Housen"

| 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 27.09.2025 | 17.01.2026 | 25.04.2026 |
| 18.10.2025 | 07.02.2026 | 16.05.2026 |
| 22.11.2025 | 28.02.2026 | 20.06.2026 |
| 13.12.2025 | 21.03.2026 | 11.07.2026 |

Tous les autres samedis sont libres. Les élèves de l'école préscolaire (cycle 1), ainsi que les élèves de l'éducation précoce sont libérées des cours tous les samedis.

3. CYCLE 1 : ÉDUCATION PRÉCOCE

Rentrée: lundi, le 15 septembre 2025 [de 8.30 à 12.00 heures].

Les enfants seront emmenés et enlevés par les parents au centre scolaire « Parc Housen » (Bâtiment Précoce).

Un service d'accueil à partir de 7.30 heures ainsi qu'une surveillance jusqu'à 12.40 heures sont garantis.



Personnel enseignant et effectifs :

| <u>Groupe</u> | <u>Enseignante</u> | <u>élèves</u> | <u>No. de téléphone</u> |
|---------------|--------------------------------------------------|---------------|-------------------------|
| 1 | DRAUT Lynn NOÉ Chantal | 18 | 92 95 98 – 540 |
| 2 | FRISING Monique HAU Mandy BISSEN Martine | 19 | 92 95 98 – 542 |
| 3 | HOFFMANN Michèle MARQUES DE MAGALHAES Mélodie | 18 | 92 95 98 – 546 |

Les enfants ne seront inscrits qu'une seule fois par an.

(Condition: enfant âgé de 3 ans accomplis au 1^{er} septembre 2024)

Au cours de l'année scolaire, aucune nouvelle inscription ne pourra plus être acceptée, à l'exception d'un changement de résidence, sous réserve de disponibilités de places.

Il est rappelé que la présence des enfants est requise pendant les jours et heures où ils ont été inscrits.

4. CYCLE 1 : PRÉSCOLAIRE

Rentrée: lundi, le 15 septembre 2025

[Horaire de 7.40 à 12.40 heures].

Personnel enseignant et effectifs :

Classe Enseignant(e)



| TEAM | Enseignant(e) | élèves | No. de téléphone |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2D | BARTZ Caroline LEICK Gwenn LIPPERTS Julie KRIER Laurent | 35 | 92 95 98 – 214 92 95 98 – 214 92 95 98 – 216 92 95 98 – 216 |
| Logopédie – Cycle 2 | NETTIS Rosalinda VERBIST Isabelle | 12 | 929598 – 208 |
| 3A | DIEDERICH Vicky GLEIS Max KRACK Jacques KRIER Laurent SCHMITZ-MALGET Linda | 32 | 92 95 98 – 244 92 95 98 – 242/244 92 95 98 – 242/244 92 95 98 – 242/244 92 95 98 – 242 |
| 3B | DA SILVA Déborah EWERT Martine KIRSCH Marina LECLERC Myriam ZUIDBERG Xenia | 31 | 92 95 98 – 220/222 92 95 98 – 222 92 95 98 – 220/222 92 95 98 – 222 92 95 98 – 220 |
| 3C | BAUER Corinne FEYENKLASSEN Anne EWERT Martine JUNKER Tim | 32 | 92 95 98 – 226 92 95 98 – 224 92 95 98 – 224/226 92 95 98 – 224/226 |
| 3D | DA SILVA Déborah SCHENTEN Marianne TRAUFFLER Valérie WEILES Yves | 32 | 92 95 98 – 238/240 92 95 98 – 238 92 95 98 – 238 92 95 98 – 240 |
| 4A | BREUER Stephanie FRANZEN Jérôme HOSCHIED Jessica KAUT Jennifer PÜTZ Mandela | 30 | 92 95 98 – 566 92 95 98 – 554 92 95 98 – 566 92 95 98 – 554 92 95 98 – 566 |
| 4B | KRACK Jacques WILTGEN Joëlle | 16 | 92 95 98 – 510 92 95 98 – 510 |
| 4C | BREUER Stephanie GAUDRON Lynn MADENACH Tom | 32 | 929598 – 524/526 929598 – 524 929598 – 526 |
| 4D | BOEVER Gilles BREUER Stephanie FRANZEN Jérôme PATZ Sarah SANTANA Sandy | 29 | 929598 – 508 929598 – 508 929598 – 508 929598 – 552 929598 – 552 |
| Projet Reebou | CORRING Anne NOSBUSCH Mireille SCHEUER Carole | | 92 95 98 – 206 92 95 98 – 236 92 95 98 – 236 |
| Accueil | KRACK Jacques NICKTS Myriam | | 92 95 98 – 218 |
| I-EBS | DIFFERDING Sandra | | 92 95 98 – 200 |
| ESEB | HERMES Tom HIRTH Christian POST Lara RUA EIRIS Sylvie WEBER Katia | | 92 95 98 – 200 |
| Rempl. perm. | AUST Marie-Jeanne, DE ALMEIDA Vanessa, FAUST Pat, KURTISI Bajram, KURTISI Vanessa, WEBER Tania | | 92 95 98 – 200 |

6. EDUCATION PHYSIQUE

Les cours d'éducation physique auront lieu dans le hall des sports du campus « Parc Housen » et seront assurés par les titulaires de classes respectifs.

Les cours de natation auront lieu dans la piscine « AQUANATOUR » au centre « Parc Housen ».

A ces fins les enfants doivent obligatoirement porter des maillots de bain appropriés : slips de bain pour garçons et maillots de bain pour filles (les bikinis sont interdits!).

7. DIRECTION REGIONALE

L'école fondamentale « Parc Housen » relève de la compétence de la direction régionale 14, ceci sous le directeur responsable Gérard ROETTIGERS et les directeurs adjoints Nathalie HEFTRICH, Patrick LEPAGE, Luc REIS et Victorine WITRY.

Contact : Adresse : Maison de l'orientation "Beim Park" (2e étage),
7, Avenue de la Gare, L-9233 Diekirch,
Tel. : +352 247-55870 / E-mail: secretariat.diekirch@men.lu / www.diref14.lu

8. PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉCOLE

La fonction de président du Comité d'école sera en outre assumée par l'instituteur Tim JUNKER.

Contact : Centre scolaire "Parc Housen"
c./o. M. Tim JUNKER, Président du Comité d'école
4b, Parc, L-9836 HOSINGEN
Tél. : 92 95 98 – 562 / E-Mail : tim.junker@education.lu

9. LIVRES SCOLAIRES

Les livres scolaires obligatoires sont payés par le Syndicat intercommunal SISPOLO. Les commandes ont été établies par les membres du personnel enseignant. Les enfants recevront leurs livres scolaires au cours des premiers jours de classe. Le remplacement de livres détériorés ou perdus restera payant pour les parents.

10. FOYER SCOLAIRE "PARC HOUSEN" / KANNERHAUS AM WELDPARK

Depuis le 1^{er} septembre 2004, un encadrement journalier est offert au sein du « Parc Housen » pour les élèves âgés de 3 à 12 ans de l'école fondamentale « Parc Housen » (cycles 1-4).

Les enfants peuvent être inscrits soit pour une ou plusieurs journées fixes, soit selon plan « flexible » (suivant plans de travail mensuels des parents).

En période scolaire les services d'éducation et d'accueil prennent en charge les enfants avant le début des cours de 6.30 heures à 7.30 heures et après la fin des cours de 12.40 heures à 19.00 heures. Pendant les vacances scolaires les enfants sont encadrés de 6.30 heures à 19.00 heures.

Le « Foyer scolaire » et le « Kannerhaus am Wëldpark » sont ouverts durant toute l'année du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés légaux et du congé collectif.

En période scolaire, les foyers offrent les possibilités d'inscription suivantes:

- 6h30 – 7h00 (Accueil)
- 7h00 – 7h30 (Accueil)
- 12h30 – 14h00 (Restauration)
 - 15h00 (Etudes surveillées)
 - 17h00 (Ateliers)
 - 18h00 (Jeu libre)
 - 19h00 (Jeu libre)

Heures de départ fixés pour le "Bummelbus": 14h00 / 15h00 / 17h15 / 18h15

Pendant les vacances scolaires, les parents peuvent inscrire leurs enfants selon un formulaire d'inscription diffusé.

Personnes de contact: - NOSBUSCH Nadine
- KIRSCH Carine
- MULLER Lynn

☎ 92 95 98 - 500

✉ : direction.foyer@sea-sispolo.lu



Le « Foyer scolaire » et le « Kannerhaus am Wëldpark » offrent aux enfants:

- un déjeuner en commun
- un accompagnement aux devoirs à domicile
- du temps pour le jeu libre, pour rencontrer des amis, pour se détendre après l'école
- différents ateliers de loisirs: hall des sports, airtramp, jeux en forêt, sentier de découverte en forêt, promenades, aires de jeux, jeux de football, jeux de société, chant, danse, bricolage, peinture, cuisiner, faire de la pâtisserie, jardinage, expérimenter, tournoi de baby-foot, ...

- des fêtes traditionnelles: Noël, Carnaval, Pâques, anniversaires, ...
- des excursions: piscine, cinéma, visite au zoo, visite à la ferme pédagogique, parc d'attractions , ...
- des activités de vacances (selon un thème choisi) pour tous les élèves pendant 3 semaines durant les vacances d'été

L'éducatrice graduée Patricia Cales offre un accompagnement pédagogique pendant les après-midis. Les enfants reçoivent un support dans les capacités qui seront essentielles pour l'apprentissage, de même que dans leur développement socio-émotionnel. Les séances auront lieu en petit groupe.

Les parents, tuteurs, enfants et leur famille trouvent un support dans le centre d'aide et d'accueil psychologique et pédagogique. La psychologue Cindy Groven aide en cas de problèmes scolaires, éducatifs, familiaux ou psychologiques. Cette offre s'adresse exclusivement aux enfants inscrits au « Foyer scolaire » respectivement au « Kannerhaus am Wëldpark ».

Personnes de contact: - CALES Patricia, Tel.: 929598-520, Email: patricia.cales@sea-sispolo.lu
- GROVEN Cindy, Tel.: 929598-580, Email: cindy.groven@sea-sispolo.lu

11. „CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL“

Le Ministère de la Famille a fixé par la loi du 1^{er} mars 2009 les tarifs du système du chèque-service pour l'encadrement des enfants (plus d'infos sur www.staarkkanner.lu).

Les deux communes Parc Hosingen et Putscheid ont centralisé l'offre du chèque-service au centre « Parc Housen » et le Syndicat intercommunal SISPOLO a été chargé de cette mission.

Personne de contact: BENEKE Martine (92 95 98 – 325 / Mail: cheque-service@sispolo.lu).

Pour le renouvellement du contrat « chèque-service », les parents seront en principe automatiquement contactés au préalable par écrit (envoi postal ou courriel). Le Syndicat intercommunal SISPOLO n'assume cependant aucune responsabilité pour des contrats échus – les parents sont invités de bien vouloir surveiller la validité de leurs contrats.

12. TRANSPORT SCOLAIRE

Les enfants doivent se rendre à l'arrêt d'autobus qui leur a été assigné et ils sont emmenés par 8 lignes d'autobus au Parc Hosingen. Lignes et horaires: → **voir annexe 1.** [Les demandes de modification éventuelles sont à communiquer par écrit au secrétariat du SISPOLO et à faire autoriser au préalable.]



Nous tenons à préciser que tout délit et tout manque de discipline dans les autobus sera sanctionné par l'exclusion de l'enfant du transport scolaire. Dans ce contexte le projet « Accompagnateur de transport scolaire » sera reconduit pour améliorer le climat social dans les autobus et pour prévenir des incidents. Le projet est mis en œuvre grâce à la collaboration des élèves, du personnel enseignant, des entreprises d'autobus, de la Police Grand-ducale et du Syndicat intercommunal SISPOLO.

Les accompagnateurs de bus scolaire, élèves du cycle 4, sont formés par la Police de la Route. Les accompagnateurs de bus incitent les enfants à mettre la ceinture de sécurité et à se comporter de manière à ne pas entraver la sécurité du transport scolaire pendant le trajet. L'accompagnateur de bus scolaire signale l'élève ayant enfreint les règles au surveillant. La liste des infractions est vérifiée quotidiennement par le titulaire responsable du projet. Le titulaire de classe mène par la suite une discussion avec l'élève en question. En cas de récidive, les parents seront invités par lettre du président du comité d'école à rappeler les consignes à leur enfant. En cas d'aggravation de la situation, un avertissement écrit est émis de la part du SISPOLO. Le SISPOLO peut décréter l'exclusion de l'élève du transport scolaire.

Les accompagnateurs de bus scolaire peuvent s'adresser à une personne de référence du personnel enseignant, membre du groupe de travail "Schoulbusbegleeder". La Police de la Route prête main-forte aux accompagnateurs de bus scolaire dans l'accomplissement de leur tâche.

Les parents ne sont pas autorisés à réprimander les accompagnateurs de bus scolaire ou d'entraver l'organisation du transport scolaire. Des réclamations éventuelles sont à adresser par écrit au secrétariat du SISPOLO.

Les autobus ainsi que les arrêts au Parc Hosingen sont marqués par un symbole animalier afin d'être facilement identifiables par les plus jeunes enfants. Veuillez trouver l'écriteau à fixer au cartable pour les nouveaux élèves en annexe à la présente (uniquement cycle 1 et cycle 2 – 1^{ère} année). Des emblèmes détériorés ou perdus seront remplacés par le secrétariat du SISPOLO sur simple demande.

Pour des raisons de sécurité, les parents qui emmènent et/ou enlèvent leurs enfants en voiture privée sont priés de n'utiliser que les emplacements officiels prévus ou d'utiliser le «Kiss & Drive». Les arrêts d'autobus, les emplacements pour personnes handicapées ainsi que les passages à piétons et voies de circulation ne devront en aucun cas être bloqués! A ces fins, nous tenons à rappeler tous les automobilistes de la mise en vigueur d'une nouvelle réglementation sur la circulation pour le site "Parc Housen", applicable depuis le 15.09.2021.

Le service de surveillance du SISPOLO ne commence qu'à partir de 7.30 heures et prend fin à 12.50 heures. Au cas où les parents aimeraient emmener leurs enfants avant 7.30 heures, ils sont priés de faire une inscription au foyer scolaire « Parc Housen » (NOSBUSCH Nadine – Tel.: 929598-500), afin d'organiser un accueil (6h00-6h30 / 6h30-7h00 / 7h00-7h30).

Cette offre a été également étendue aux samedis d'école obligatoires à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, ceci sous condition d'un minimum d'inscriptions de 9 élèves.

13. BUMMELBUS

Selon accord avec les responsables du « Forum pour l'Emploi », et pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucune demande de transport d'aller vers l'école régionale « Parc Housen » resp. de transport de retour de l'école vers une autre destination ne sera acceptée. Seul le transport scolaire organisé par le SISPOLO est à utiliser. Des exceptions seront faites pour les élèves de l'éducation précoce sous réserve de se faire accompagner par un adulte.

Les transports pour les activités parascolaires durant les après-midis seront en outre accessibles et à réserver directement auprès du Bummelbus. (Tel : 26 80 35 80).

14. PERSONNES DE CONTACT

En cas de problèmes ou de réclamations, vous êtes priés de vous adresser à l'une des personnes suivantes:

- Questions scolaires: - au/à la titulaire de classe respectif/-ve
- au Président du Comité d'école (92 95 98-562)
- à la direction régionale compétente (247-55870)
- (→ dans cet ordre chronologique!)
- Questions administratives: - Secrétariat du SISPOLO (92 95 98 - 323)
- Questions financières: - Recette du SISPOLO (92 95 98 - 325)

15. RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

Il est porté à la connaissance du public que **l'utilisation** de téléphones portables ainsi tous autres appareils électroniques y compris jeux, de même que de toutes sortes de patins à roulettes est strictement interdite à toute personne dans tous les locaux du Centre scolaire « Parc Hosingen », de même que dans les autobus scolaires. **En cas de non-respect de cette régulation, les responsables du SISPOLO se réservent le plein droit de confisquer tous ces appareils, qui ne seront rendus qu'au plus tôt après les heures de cours en présence et sur demande expresse des parents.**

En outre, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Il est rappelé que les élèves doivent porter des vêtements et chaussures adaptés à l'environnement scolaire. Les tenues trop courtes et révélatrices sont interdites.

Au-delà, les principes de la charte Parc Housen, laquelle est traitée dans chaque cycle et distribuée à chaque élève au cycle 3, restent d'application.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation de la surveillance, les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école à 12.40 heures sont priés d'attendre à l'entrée de la cour de récréation et de ne pas se diriger vers les salles de classe.

16. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

→ Voir annexe 2

für das SISPOLO-Syndikat, das Büro,
Romain WESTER, Nico JACOBS, Nathalie HENGEN